

Séance du 6 octobre 2014

Le six octobre deux mil quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoint au Maire), M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER, Mme Sabine GABARD et Mme Sandrine PLANCHARD.

Etait excusée : Mme Josiane ROBIN

Secrétaire de séance : Mme Eliane PANNIER

Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2014

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal doit être validé par le secrétaire de séance.

Monsieur Joseph GAUDIN fait remarquer qu'à la fin du procès-verbal dans le tour de table est écrit ceci : « Monsieur Joseph GAUDIN fait une longue intervention de près de 30 minutes sur l'entreprise APROCHIM, où il fait état de sa situation personnelle, de ses relations avec l'entreprise et par ailleurs d'informations déjà connues et publiées sur les PCB. De plus il fait plusieurs attaques personnelles sur des membres de l'ancienne municipalité ».

Monsieur Joseph GAUDIN expose que le résumé est honnête mais qu'il s'agit d'une coquille vide dans la mesure où pas un seul mot de son intervention est rapporté.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Joseph GAUDIN a demandé, quelques jours avant la réunion de Conseil, de rajouter 2 ou 3 paragraphes qui étaient dans la lettre ouverte et qui a été largement diffusée.

Il précise que :

- cette information est connue de tout le monde et n'a pas sa place dans le procès-verbal du Conseil Municipal ;
- Monsieur Joseph GAUDIN l'a affichée publiquement en faisant du porte à porte pour la remettre à tous les grézillons.

Monsieur Joseph GAUDIN affirme que : « la lettre ouverte n'a été remise qu'aux personnes concernées dans les lotissements concernés ».

Il déplore que rien n'ait été reporté et qu'il enverra une lettre en recommandé avec AR à Monsieur le Maire dans laquelle seront transcrits tous les propos qu'il a évoqués lors du dernier conseil.

Sur 14 conseillers municipaux présents : 11 valident le procès-verbal du conseil du 2 septembre 2014 et 3 s'abstiennent.

Vente du lot n°5 du lotissement le Frêne

Monsieur le Maire expose que Monsieur FROGER Jean-Patrick et Madame GESLIN Alexandra, domiciliés « Le Clos » à AUVERS LE HAMON (72) ont réservé le 15 juillet 2014 la parcelle n°5 d'une superficie de 744 m² cadastrée section AC n°489, au prix de 34.68 €TTC le m², soit un montant total de 25 801.92 €TTC.

Il informe que les prêts bancaires ont été accordés et qu'un permis de construire a été déposé.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer l'acte de vente chez Maître GUÉDON, notaire à Ballée.

Location de l'ancien atelier municipal (à côté de la Mairie)

Monsieur le Maire expose que l'entreprise LAVAGE SERVICE, représentée par Monsieur Franck NIELLEZ, a demandé la location de l'ancien atelier communal, situé à côté de la Mairie, comme local de stockage pour son camion. Il s'agit d'une entreprise dont l'activité est le nettoyage de bâtiments agricoles et le nettoyage industriel.

Monsieur le Maire précise que cela permet d'accueillir un artisan supplémentaire.

Le Conseil Municipal :

- **fixe** le loyer mensuel à 100.00 €
- **autorise, à l'unanimité,** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer le bail avec l'entreprise LAVAGE SERVICES, représentée par Monsieur Franck NIELLEZ.

Mise à jour du plan d'épandage des boues de la station d'épuration : proposition d'Etudes

Monsieur le Maire explique que cette proposition d'études fait suite à une demande de la Direction Départementale des Territoires sachant qu'il y a eu une évolution des parcelles des agriculteurs qui effectuaient l'épandage.

Il présente la proposition de la société Hydratop qui doit revoir l'ensemble de notre plan d'épandage. Le coût de cette opération est de 3 780 €TTC. L'étude sera financée à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la proposition de la société Hydratop.

Adhésion au contrat groupe 2015-2018 avec CNP Assurances

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'un contrat établi pour une durée de 4 ans avec effet au 1^{er} janvier 2015, proposé par le CDG 53, garantissant les risques statutaires du personnel territorial cotisant à la CNRACL et à l'IRCANTEC, passé avec CNP Assurances.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité:

- pour les agents affiliés à la CNRACL, un taux de 5.10 %
 - pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, un taux de 1.05 %
- avec une franchise de 15 jours fermes pour la maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le certificat d'adhésion au contrat groupe avec CNP Assurances et les conventions en résultant.

Rapport annuel d'activités 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Madame Evelyne PERTHUÉ présente le rapport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :

La population des 23 communes du Pays de Meslay Grez en vigueur au 1^{er} janvier 2013 est de 13 929 habitants.

Moyens matériels :

- Un camion RENAULT pour le ramassage des ordures ménagères en porte à porte
- Un camion DAF 32 T pour le ramassage des ordures ménagères en non porte à porte
- 72 conteneurs semis enterrés pour la collecte des ordures ménagères en non porte à porte

La collecte en porte à porte se fait le jeudi pour Grez-en-Bouère.

Ordures ménagères : il a été collecté 2 495 T 840 en 2013 soit 28 T 960 en moins par rapport à 2012.

Les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ont produit 4 Kg en moins d'ordures ménagères en 2013 soit - 1,15 % entre 2012 et 2013.

La moyenne du Département de la Mayenne est de 191 Kg/habitant. Pour Grez-en-Bouère, 179 kg/habitant.

Collecte en déchetteries : il a été collecté 4 531 T 585 en 2013 (+ 194 T 325 par rapport à 2012). Ce qui montre que les gens trient de plus en plus.

Collecte spécifique de déchets :

- Les déchets de soins (aiguilles, seringues...) : en 2012, 265 boîtes distribuées et en 2013, il y a eu une augmentation de 21 %, soit 320 boîtes distribuées.

- Les D.E.E.E (écrans, gros électroménagers et petits appareils) : 113 T 747 au total (105 T 500 en 2012).

- Le relais-Bretagne (textiles et chaussures) : 8 conteneurs sur 6 communes, 40 T 270 collectés en 2013.

- Les bouchons d'amour (bouchons en plastique) : Une fois collectés, les bouchons sont orientés vers l'association Bouchons d'amour 53 située à Laval puis triés. Les bouchons sont expédiés à l'usine Eryplast en Belgique. Ils sont broyés puis transformés pour la fabrication de palettes plastiques. Cette usine verse alors les fonds récoltés à des associations humanitaires et plus particulièrement Handisport.

- Emmaüs : exploitation de la part « ré employable » des encombrants collectés sur la déchetterie de Meslay-du-Maine : 8 380 T détournés en 2013.

- Collecte des cartouches d'encre vides et téléphones usagés : Cette collecte est réalisée par la société LVL en partenariat avec l'association Enfance et Partage (un don est versé à celle-ci pour chaque cartouche valorisable collectée). Elle récupère gratuitement toutes les cartouches.

- Filière bois : 167 T 900 en 2013 (+ 7,35% par rapport à 2012).

Les indicateurs financiers :

Dépenses : 979 813,00 €

Recettes : 336 696,37 €

Soit un déficit 643 116,63 €

Monsieur Jérôme BESNIER demande s'il y a quelque chose de prévu sur les orientations à venir, par exemple l'aménagement des bacs. Madame Evelyne PERTHUÉ précise que c'est en cours de réflexion et que tous les systèmes d'ouverture ont été changés

Monsieur le Maire fait deux remarques concernant les bacs :

- le problème de la taille
- les rouleaux sont trop lourds, pour les personnes âgées, c'est quelque chose de problématique

La réponse faite à Monsieur le Maire est que la personne n'est pas positionnée suffisamment haut, peut-être faudrait-il faire un petit quai pour être surélevé.

Monsieur Michel FOUCHER demande s'il s'agit d'un système transitoire.

Rapport annuel d'activités 2013 du SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif)

Monsieur Dominique LUCAS présente le rapport de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :

Estimation du nombre d'habitants desservis par le SPANC :

5651 habitants sont desservis par le SPANC dont 663 habitants en résidences secondaires.

Bilan des contrôles des installations existantes au 31/12/2013 :

Le nombre d'installations recensées est de 2 090 :

- 1 908 installations connues
- 77 dossiers sont en phase de conception
- 264 installations ont été créées ou réhabilitées depuis la création du SPANC en 2006

Au total, 181 installations n'ont pas été contrôlées.

Installations neuves ou réhabilitées depuis 2006 :

A l'issue de l'étude réalisée par le bureau d'étude agréé par le SATESE, les dossiers de conception sont étudiés par le SPANC.

Nouveaux tarifs de la redevance :

- contrôle des installations existantes : 98,13€ soit 107,94 €TTC
- contrôle de la conception et d'implantation d'une installation neuve : 39,25 € HT soit 43,17 €TTC
- contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation d'ANC : 87,85 €HT soit 96,63 €TTC
- contre visite de bonne exécution des travaux d'une installation d'ANC : 39,25 €HT soit 43,17 €TTC

Gestion administrative :

Pour l'année 2013, la gestion administrative s'est élevée à 15 880,49 €

Recettes 2013 :

- contrôle des installations neuves (3 766,25 €HT)
- diagnostic de l'existant (3 925,20 €HT)

Monsieur le Maire rappelle que légalement, le contrôle des installations non collectives est obligatoire.

Monsieur Dominique LUCAS donne le bilan des contrôles des installations existantes pour Grez-en-Bouère au 31/12/2013 (sur 156 installations : 10 conceptions seules, 2 études de sol sans conception ni travaux, 6 non réalisées, 1 refus, 120 faites et 17 neuves).

Rapport annuel d'assainissement collectif

Monsieur Dominique LUCAS présente le rapport :

La commune gère directement le service.

La population estimée raccordée est de 802 habitants et le nombre d'abonnés raccordés à la station d'épuration est de 316.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- ↳ capacité nominale : 1000 EH
- ↳ débit nominal : 150 m³/jour

- ↳ type d'épuration : boues activées
- ↳ filières boues : épandage agricole
- ↳ type de réseau : séparatif (eaux pluviales et usées séparées)
- ↳ nom du milieu récepteur : ruisseau de la Taude qui va dans la Sarthe
- ↳ linéaire du réseau : 6.9 km
- ↳ tonnage de boues produites : 12.63 tonnes de matières sèches (TMS)
- ↳ valorisation agricole : 9.66 tonnes de matières sèches

Le prix comprend :

- ↳ Un abonnement qui est de 65.52 € hors taxe pour l'année 2013 soit 5.46 € par mois
- ↳ Une redevance de 0.87 € hors taxe le m³ d'eau consommé au 1er janvier 2013,
- ↳ La redevance « pour modernisation des réseaux de collecte » au 1er janvier 2013 a été fixée à 0.19 € hors taxe le m³ d'eau consommé.

La contribution pour la participation assainissement collectif est de 1 500 € HT (raccordement).

Les recettes liées à la facturation des usagers se sont élevées à 42 450.38 € HT pour un volume de 21 299 m³. Elles se décomposent comme suit :

- abonnements : 19 841.64 €
- redevance : 18 556.23 €
- redevance modernisation des réseaux reversée à l'Agence de l'Eau : 4 052.51 €

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre :	151 170.08 €
Remboursements au cours de l'exercice	10 796.13 €
dont en intérêts	7 331.75 €
dont en capital	3 464.38 €

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable 2013

Monsieur Dominique LUCAS présente le rapport.

Le service d'eau potable du SIAEP de Grez-en-Bouère regroupe les communes de Bouère, Grez-en-Bouère et Saint Brice.

L'eau est distribuée à 1 276 abonnés (+ 0,39 % par rapport à 2012)

- Volume produit : 147 934 m³ (-0,52 % par rapport à 2012)
 - Le SIAEP de Bierné a fourni 19 548 m³ (+203,82 % par rapport à 2012)
 - Volume exporté au SIAEP de Ballée : 4 362 m³
 - Volume exporté au SIAEP de Bierné : 2 855 m³
- Le volume mis en distribution est donc de 160 265 m³
- Volume vendu aux abonnés : 127 675 m³ soit en moyenne 100 m³ par abonnement et par an (+4,68 % par rapport à 2012)

La longueur du réseau est de 150,600 km.

Le prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ est de 2,61 €/m³. Avec la redevance pollution, il est de 2,94 €/m³.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de ces rapports.

Comptes-rendus des commissions

• Bâtiments : Yann OLLIER

Il informe :

↳ de petits projets en cours sur l'école publique dans le cadre d'une rénovation, d'une part les deux logements situés au-dessus de l'école et d'autre part les façades au sein même de la cour, qui sont déjà très dégradées.

↳ de petits travaux de réfection de toiture de l'ancien atelier communal, loué à Monsieur NIELLEZ.

↳ d'un projet de réhabilitation des logements communaux à Bel Ebat.

Il précise que des travaux ont été réalisés (installation d'une douche chez Madame GUEDON, locataire d'un logement communal à Bel Ebat, et d'un projecteur extérieur à la salle des sports).

• Voirie : Dominique LUCAS

Il informe que la commission voirie s'est réunie pour faire le bilan de l'année 2014 et les projets de 2015. En ce qui concerne les projets 2015, il faut anticiper l'arasement des bermes et le curage des fossés pour la réfection des enduits. La commission s'est aussi interrogée pour savoir si la Commune continuait à goudronner un chemin communal par an comme c'était le cas auparavant.

Pour l'année 2014, tous les travaux d'enduits, point à temps sont terminés. Il reste à finir la peinture au sol pour les passages piétons et la pose de divers panneaux.

• Communication : Sabine GABARD

Elle informe que le bulletin municipal est en cours d'élaboration chez l'imprimeur. Il s'agit du bulletin des associations. Celui-ci devrait être envoyé pour une première relecture mardi ou mercredi soir de cette semaine.

• Scolaire : Evelyne PERTHUE

Elle informe que la cantinière recrutée en septembre ne va pas rester à cause d'un travail trop prenant et trop difficile à son âge. Un nouveau recrutement a été fait. Sur l'ensemble des candidatures, 6 candidates ont eu un entretien et 2 d'entre elles ont été retenues pour un nouvel entretien sur place, dans les locaux de la cantine. Le choix final n'a pas été facile, les membres de la commission se sont mis d'accord sur Madame Alexandra MASSEROT. Elle s'est proposée de venir travailler dès le vendredi en doublon avec Madame Béatrice LE GAL afin de prendre connaissance de son poste. Un contrat de 15 jours lui a été établi qui va se renouveler au fur et à mesure de l'arrêt maladie de Madame Florence BOULAY.

Monsieur Jérôme BESNIER informe que du soutien scolaire (aide aux devoirs) a été mis en place pendant les TAP. La commission scolaire se réunira régulièrement afin de faire le point sur les nouveaux rythmes scolaires avec les parents d'élèves, les enseignants et la personne en charge des TAP.

Point sur l'accueil de loisirs: Madame Evelyne PERTHUE rappelle que lors d'une réunion de conseil, le poste de directrice de l'accueil de loisirs a été revalidé. Suite à cette création de poste, un appel à candidatures a été lancé. Quatre personnes ont répondu, et le choix s'est porté sur une personne qui est déjà dans la fonction publique. Elle a exactement le profil du poste demandé et est déjà directrice dans un autre centre de loisirs. Elle commencera ses fonctions officiellement après les vacances de Noël, à la reprise de janvier (car elle a un préavis de 3 mois).

Les effectifs du mercredi et le soir sont stables.

Concernant les effectifs de la cantine, ils sont en nette progression, environ 80 enfants dont 30 en maternelle. L'augmentation se traduit par une pause méridienne plus longue qu'auparavant et la mise en place de deux services (un pour les maternelles et l'autre pour les primaires).

Madame Sabine GABARD demande si les TAP vont continuer à être mis en place de la même façon. Elle s'interroge sur le caractère légal de l'obligation pour les enfants de faire leurs devoirs.

Monsieur le Maire précise que l'aide aux devoirs n'est pas obligatoire, que les enfants peuvent être récupérés à la sortie de l'école.

Madame Sabine GABARD propose que les activités réalisées au TAP soient formalisées et se fassent sur inscription.

Monsieur Jérôme BESNIER précise que l'organisation des TAP sera revue en commission scolaire.

- Économique, Fêtes et animations : Jean-Pierre.FOUCHER

Il informe que les deux commissions se sont réunies la semaine dernière.

Il rappelle qu'avant les vacances, la commission économique avait rencontré l'ensemble des commerçants et artisans. Un 1^{er} point avait été évoqué notamment pour les commerçants, concernant la déclaration d'accès des personnes à mobilité réduite. Cette déclaration doit être faite pour la fin de l'année. Au vu de sa complexité, la commission travaille sur cette déclaration afin d'aider les commerçants et sur les demandes de dérogation.

Le 2^{ème} point est de remettre en place le marché de Noël. Il propose d'associer les commerçants et les associations à la mise en place de cette manifestation. La date du 14 décembre 2014 a été retenue pour le marché de Noël, qui aura lieu en plein cœur du bourg. Il précise que des barnums et une sono extérieure ont été réservés auprès de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez pour cette manifestation. Il ajoute aussi que les exposants seront recensés afin de ne pas avoir plusieurs exposants pour le même métier. Les informations seront centralisées au secrétariat de mairie.

- Développement durable

Monsieur le Maire informe que la commission s'est réunie pour élire son vice-président, il s'agit de Madame Josiane ROBIN. Lors de cette 1^{ère} réunion, les membres de la commission ont juste débattu sur divers sujets.

Questions diverses

Madame Eliane PANNIER informe que l'assemblée générale de Familles Rurales aura lieu le mardi 7 octobre à 20h30 à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire fait un point sur Aprochim. Il informe que Monsieur Joseph GAUDIN a démarré une grève de la faim depuis 11 jours. Il précise qu'il est favorable à une juste indemnisation des préjudices.

Il informe aussi qu'il a été voir la société Aprochim et a insisté fortement pour qu'un dialogue se renoue. Suite à cette démarche, une rencontre basée sur des échanges a eu lieu entre Monsieur Joseph GAUDIN, Monsieur BOURMAUD d'Aprochim et moi-même.

Il précise que c'est un sujet qui lui est cher et qu'il compte bien suivre pour arriver à une fin positive de cette situation.

Par ailleurs, il informe qu'il a pris contact plusieurs fois avec l'ARS qui doit lui donner des réponses sur la possibilité de faire des analyses sur les grézillons qui le souhaiteraient (enregistrement des demandes en mairie).

Monsieur le Maire conclut en disant que « le passé, il faut le purger » et qu'il essaye d'aider avec ses propres moyens.

Après avoir clôturé la séance, la boîte à suggestions a été ouverte. Elle contenait une lettre de Monsieur Marc CHAIGNON.

Monsieur le Maire donne lecture de cette lettre relative à la réunion publique de préparation du SCOT à Meslay du Maine. Il remercie Monsieur CHAIGNON du contenu de ce courrier qui va tout à fait dans le bon sens.

La séance est levée à 21h30